

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 34  
**Présents :** 26  
**Votants :** 30

N° ordre : DE-24-79

N° ordre dans la séance :  
DE-17122024-08

Date de la convocation :  
11/12/2024

Date de la publication :

**SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

**Absents excusés** : Mélisande MACONE (procuration à Éric BONNET), Céline LE CERF (procuration à Isabelle MORLOTTI), Marc MEO (procuration à Frédéric DI PAOLO), Thierry DEHAY (procuration à Jean-Marc DUPONT), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Christelle MARCHAND, Dominique SCALMANA, Katerina CHAPMAN

**Secrétaire de séance** : Déborah GLEYZE

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION LEX 2050 POUR UNE ETUDE RELATIVE AU PROLONGEMENT DU LEMAN EXPRESS**

Monsieur Marc GUILLAND, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que Lex 2050 est une association franco-suisse créée en décembre 2023 ayant pour objectif de promouvoir le développement de l'offre et de l'infrastructure ferroviaires au sein du Grand Genève.

Elle souhaite faire réaliser une étude relative au prolongement de la ligne 6 du Léman Express en direction de Nurieux-Volognat et de Culoz-Béon (Le terminus actuel de cette ligne 6 est Valserhône). Cette étude a un coût avoisinant les 18 700 €.

Pour la financer, l'association sollicite les collectivités concernées. Concernant Culoz-Béon, la subvention sollicitée est de 1200 €.

Au regard de l'intérêt pour Culoz-Béon du prolongement du Léman Express, il est proposé de donner une suite favorable à la demande.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Attribue une subvention de 1200 € à l'association Lex 2050 pour le financement d'une étude relative au prolongement de la ligne 6 du Léman Express en direction de Nurieux-Volognat et de Culoz-Béon.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance  
**Déborah GLEYZE**



Le Maire  
**Franck ANDRE MASSE**



Accusé de réception en préfecture  
001-200099406-20241217-DE-17122024-08-DE  
Date de réception préfecture : 19/12/2024